

n°31

Date de publication  
4 octobre 2023

Date d'observation  
2 octobre 2023

## Grandes cultures



### À retenir cette semaine

- **Colza**

Les parcelles de colza poursuivent leur cycle dans des conditions globalement poussantes sauf sur l'ouest de l'Allier. Les stades varient de 5 à 10 feuilles avec des irrégularités de levée variables selon les situations.

- Grosses altises adultes : pic de vol en cours, fin du risque dans les parcelles du réseau car les parcelles ont déjà atteint le stade 4 feuilles.
- Charançon du bourgeon terminal : première capture, à surveiller attentivement dans les jours à venir
- Tenthrede de la rave : nouvelles captures sans dégâts foliaires. A surveiller tout de même



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ARVALIS  
Institut du végétal

Terres  
Inovia  
l'agronomie en mouvement

## Ambroisie : Attention à la dispersion des graines !

Les ambrosies arrivent en fin de floraison ! Les pollens allergisants restent malgré tout détectés dans toute la région, avec un risque d'allergies modéré dans les zones les plus infestées. En parallèle, des graines matures sont désormais observées sur la majorité des plantes, permettant à l'ambroisie de poursuivre sa progression sur le territoire.

Pour limiter la dissémination de graines d'ambroisie dans les parcelles agricoles, la gestion des zones infestées doit être raisonnée au cas par cas, en tenant compte du stade de la plante.

Lors de vos prochains chantiers (récolte notamment), il est essentiel de respecter quelques règles :

- Identifier, selon le niveau d'infestation, les différentes zones sur la parcelle ;
- Commencer par la zone la moins infestée pour ne pas disséminer de graines et favoriser ainsi la progression de l'ambroisie ;
- Terminer par la zone la plus infestée ;
- Procéder à un nettoyage complet de votre matériel, sur la parcelle, avant de passer à un autre chantier ;
- Laisser les « déchets » (plantes arrachées, résidus de fauche...) sur place pour éviter toute dispersion accidentelle de graines lors de leur évacuation ;
- En présence de pollens, pensez à vos équipements de protection individuelle (vêtements couvrants, gants, masque à poussières et lunettes).

**Plus de conseils pratiques relatifs au nettoyage des engins** sur le [portail de la lutte contre l'ambroisie en Auvergne-Rhône-Alpes](#). Vous pourrez notamment retrouver :

- Une série de témoignages vidéo « à valeur d'exemple », avec plusieurs paroles d'agriculteurs sur la gestion de l'ambroisie (accès direct via le QR code ci-contre) ;
- Une plaquette dédiée « Ambroisie et machines agricoles ».



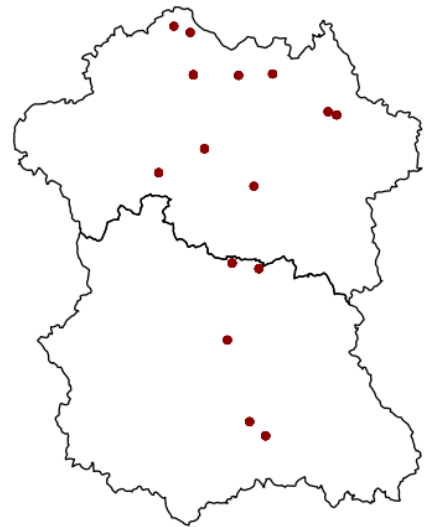


# Colza

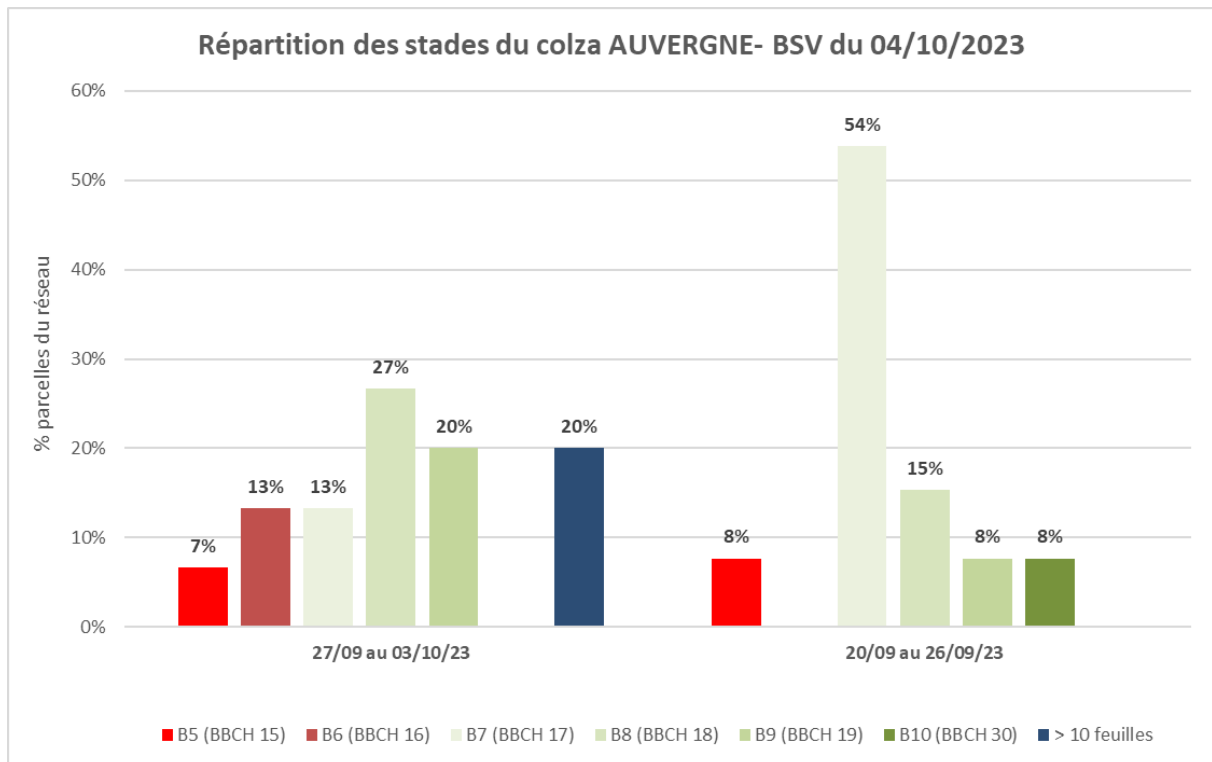
## Réseau 2023-2024

Le réseau est à ce jour composé de 15 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 10 parcelles dans l'Allier (03)
- 5 parcelles dans le Puy-de-Dôme (63)





## Stade des colzas



Selon les dates de semis et les précipitations enregistrées, les stades sont compris 5 feuilles et 10 feuilles. Toutes ces parcelles ont déjà atteint le stade 4 feuilles avant l'arrivée massive des grosses altises.

## Ravageurs

- Altises d'hiver et Altises des crucifères

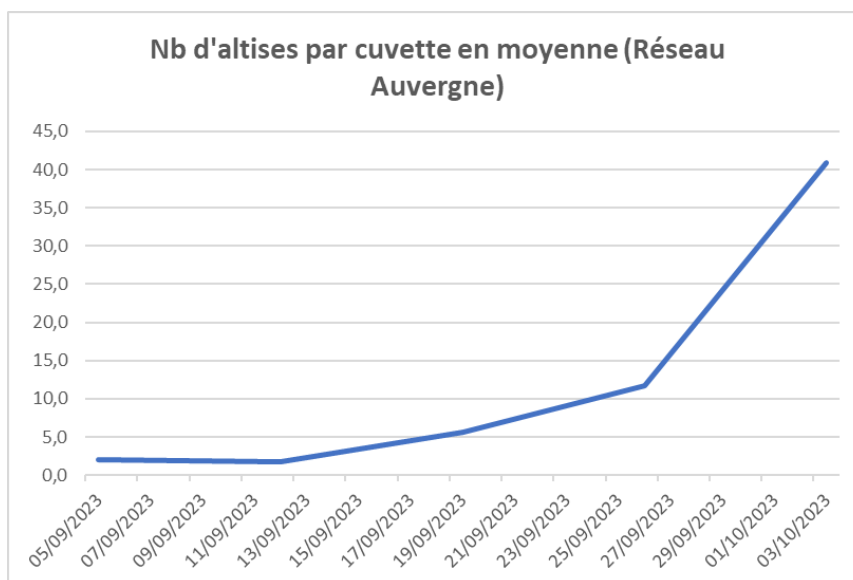
	Reconnaissance	Période de risque et seuil de risque
<b><u>Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES</u></b>	<p>Gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.</p>  <p><i>Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>
<b><u>Altises des crucifères ou petites altises</u></b>	<p>Petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.</p>  <p><i>Petites altises (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1<sup>er</sup> octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>

## Piégeage

### Grosses altises adultes ou altises d'hiver

Sur 15 parcelles observées, 12 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 41 individus (min : 3 et max : 150). Le stimulus thermique conduisant au déclenchement du vol généralisé a été observé sur la totalité de la région (baisse des températures en dessous de 20°C suivi d'une remontée au-dessus de 20°C). Pic de vol en cours ou sur le point de s'achever

Rappel semaine précédente : 12 parcelles avec 11.4 individus en moyenne



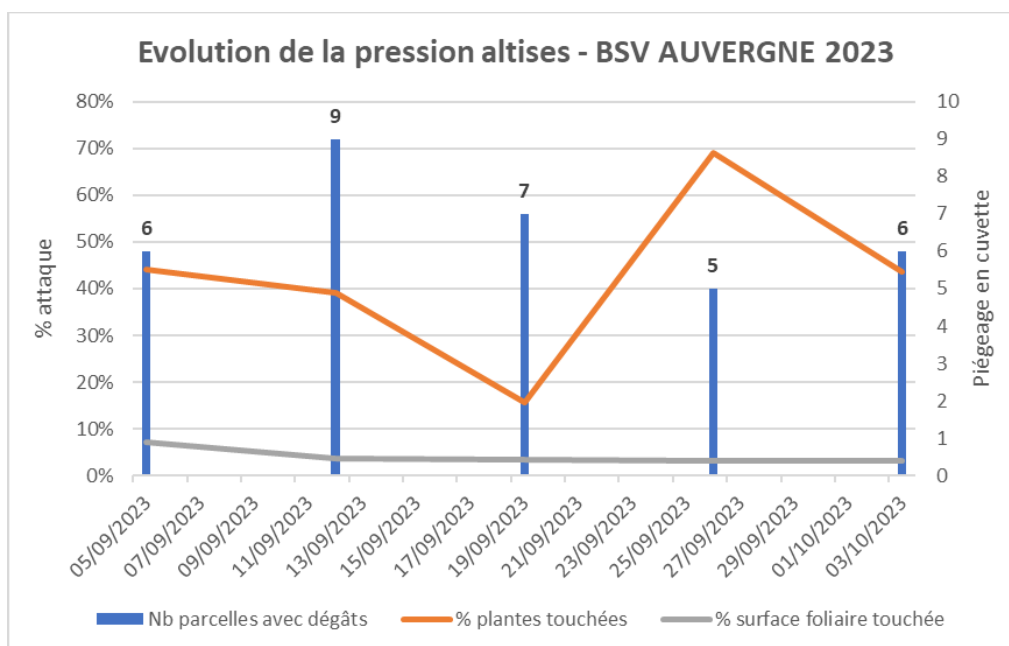
## Observation de dégâts sur plantes

6 parcelles sur 15 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 43.7% (de 7% à 100%).

Rappel semaine précédente : 5 parcelles avec 69% de plantes touchées en moyenne

Sur ces parcelles, la surface foliaire détruite en cœur de parcelle représente moins de 5% de la surface foliaire totale (de 1% à 10%).

Rappel semaine précédente : 5 parcelles avec 5% de surface foliaire touchée en moyenne



Moins de 25 % de la surface touchée



Plus de 25 % de la surface touchée

## Analyse du risque

Les grosses altises semblent pour le moment désormais très présentes, le pic de vol a clairement eu lieu. Cependant la totalité des parcelles du réseau a désormais dépassé le stade 4 feuilles marquant la fin du risque

⇒ le risque est **terminé à l'échelle du réseau**

## Risque prévisionnel

Avec la dynamique de croissance actuelle, le risque est désormais terminé à l'échelle de notre réseau. Les plantes vont désormais poursuivre leur développement indépendamment de l'activité des altises adultes.

Utilisez en priorité des moyens de lutte alternatifs aux traitements conventionnels, des méthodes biologiques ou des solutions de biocontrôle autorisées. En cas de nécessité d'intervention chimique de synthèse, privilégier des produits présentant le plus faible risque pour la santé et l'environnement.

## Levier agronomique

⇒ Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. **Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.**

⇒ La technique alternative avec le plus d'efficacité pour se protéger des altises reste un semis précoce pour atteindre le stade 3-4 feuilles des colzas avant fin septembre.



Des résistances des altises aux produits phyto existent dans notre région

Plus d'informations sur les résistances des altises sur le site : <https://www.r4p-inra.fr>



Plus d'informations sur les techniques alternatives de gestion de la grosse altise sur ECOPHYTOPIC : <https://ecophytopic.fr/dephy/proteger/colza-des-solutions-contres-les-grosses-altises>

## • Charançon du bourgeon terminal (CBT)

### Reconnaissance :

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Tâches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rouges.



Charançon du bourgeon terminal  
(Terres Inovia)



Baris (Terres Inovia)

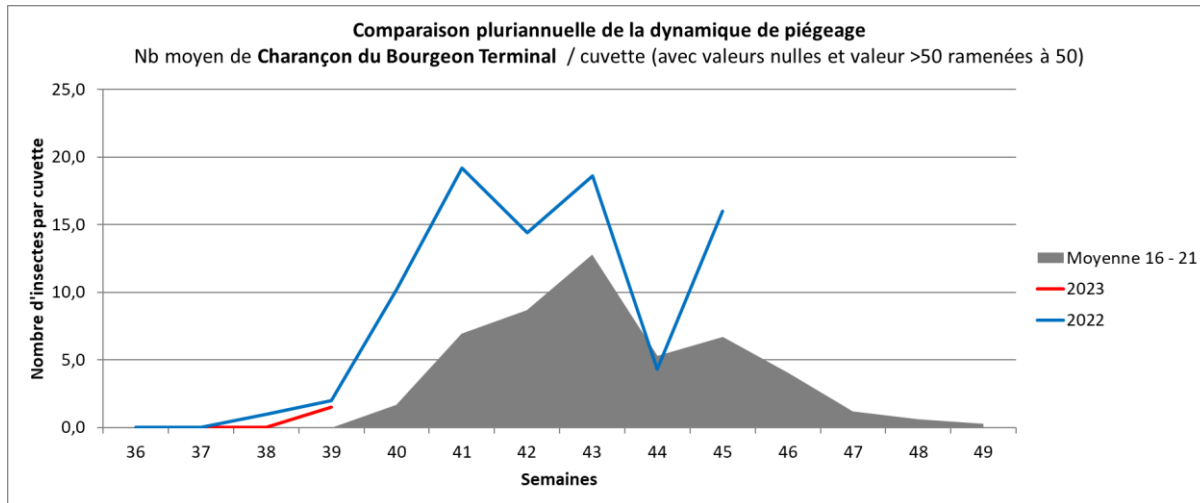
Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

**Période de risque** : du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

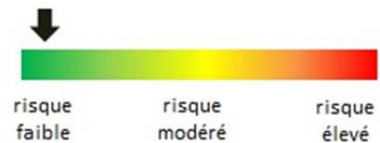
**Seuil indicatif de risque** : aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible. **Attention, la simple présence du ravageur n'est pas le seul indicateur à prendre en compte ! (cf guide d'aide à la décision en annexe 2)**

**Observation** : 2 parcelles sur 15 suivies indiquent la présence de charançons du bourgeon terminal à hauteur de 1.5 individu dans la cuvette.



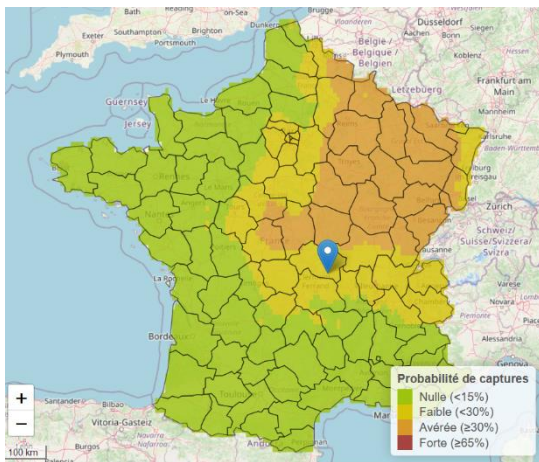
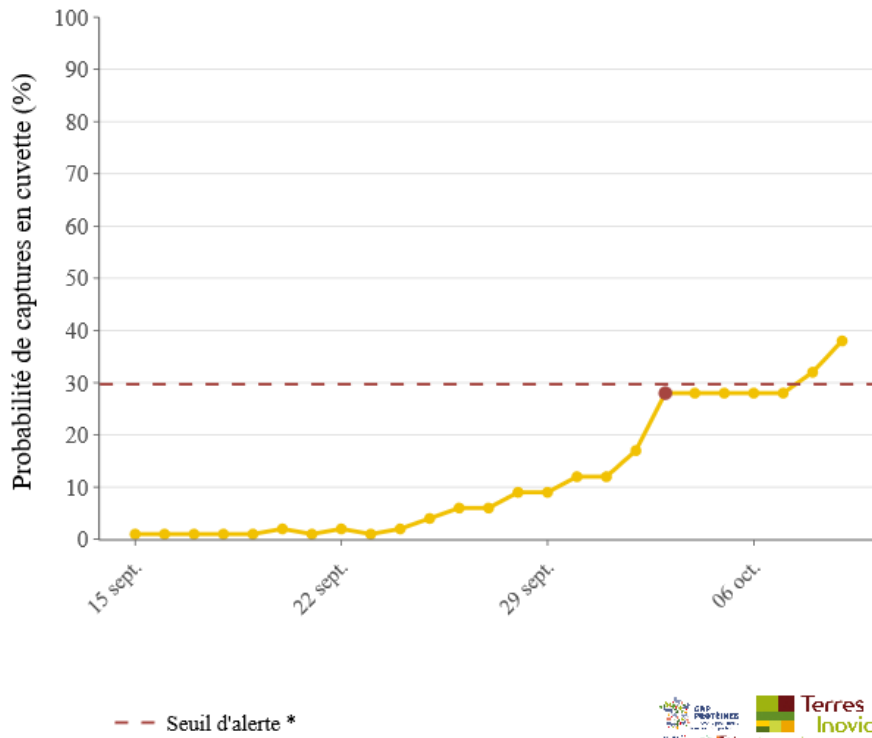
**Analyse du risque** : nous enregistrons cette semaine la première capture. Pour le moment, le risque est faible à l'échelle du réseau.



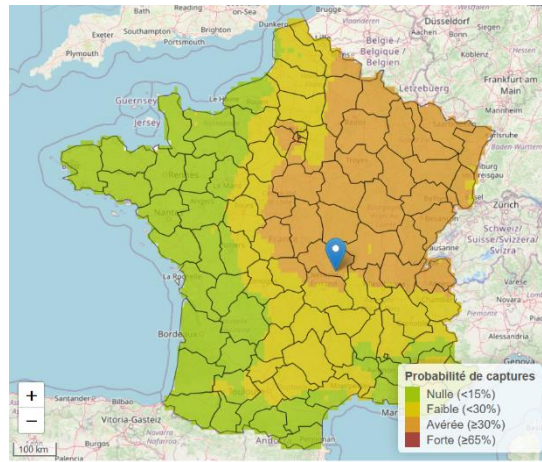
### Risque prévisionnel

Avec les températures actuelles, l'activité des ravageurs s'intensifie. Le Charançon du bourgeon terminal débute son activité et devrait s'intensifier dans les jours à venir (cf cartes ci-dessous). Le risque pourra donc être réévalué à la hausse dans les jours à venir.

Prévisions de vols annoncées pour cette semaine (Vichy – 03)



Situation actuelle (03/10/2023)



Situation prévisionnelle (09/10/2023)

- **Tenthrede de la rave**

Reconnaissance :



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)



La tenthrède est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

**Période de risque** : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : ¼ de la surface foliaire détruite.

### Observations

6 parcelles au sein du réseau signalent la présence de l'insecte (3.8 individus en moyenne).

*Rappel semaine précédente : 4 parcelles avec 7 individus piégés sans dégâts*

### Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour très limités mais doivent inciter à une vigilance accrue. Les dégâts de tenthrèdes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

⇒ Pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 6 feuilles : on considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau.



⇒ Pour les parcelles ayant déjà atteint le stade 6 feuilles : on considèrera que le risque est terminé.

### Risque prévisionnel

Avec les températures annoncées, le risque peut avoir tendance à s'amplifier. En effet, les tenthrèdes sont plus actives avec des conditions chaudes et sèches. Les dégâts peuvent être extrêmement rapides.

## ANNEXE 1 : Comparatif du risque actuel par rapport à l'année précédente

Bioagresseurs	Qualification de la pression 2023	Comparaison avec 2022
<i>Petites altises</i>	Moyenne	>
<i>Tenthredes de la rave</i>	Moyenne	>
<i>Punaises des céréales</i>	Faible	<
<i>Noctuelles terricoles</i>	Moyenne	<
<i>Pucerons verts</i>	Faible	<
<i>Grosses altises</i>	Moyenne à Forte	=

## ANNEXE 2 : Note Nationale – Biodiversité – Ver de terre

[https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv-biodiv\\_-\\_note\\_nationale\\_-\\_vdt\\_-\\_vf.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv-biodiv_-_note_nationale_-_vdt_-_vf.pdf)

## ANNEXE 3 : Mise en place des pièges

### Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

### Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

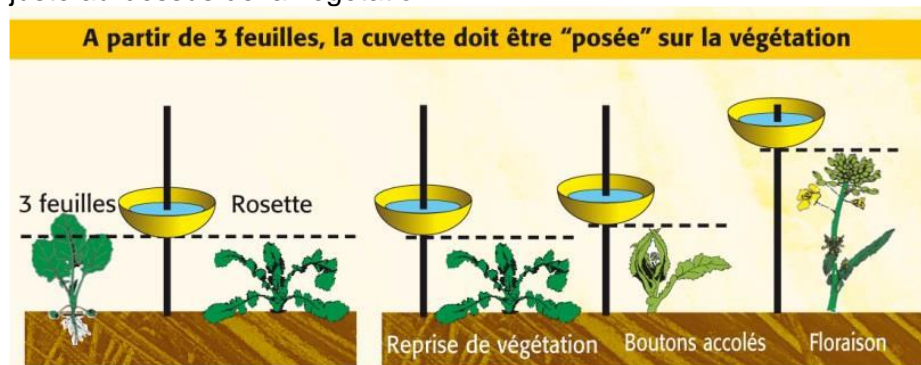


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée : <http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

*Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation*

**Directeur de publication :** Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

**Coordonnées du référent :** Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

**À partir d'observations réalisées par :** des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

*Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.*

*Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité"*

